



Activités agricoles et problèmes socio-environnementaux dans les villages de la sous-préfecture de Bouna (Nord-Est de la Côte d'Ivoire)

Assié Félix AMANI

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département de Géographie

assieamani39@gmail.com

Souleymane BAKAYOKO

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département de Géographie

souleymanebakayoko47@gmail.com

Kouamé Appo N'GORAN

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département de Géographie

appokouame88@gmail.com

Résumé :

Dans tous les pays d'Afrique sub-saharienne, la question foncière est au cœur des enjeux de développement. Cette étude vise ainsi à cerner les impacts socioéconomiques de la pratique des activités agricoles extensives dans les villages de la sous-préfecture de Bouna. Celle-ci repose sur une recherche documentaire, l'observation directe et une enquête de terrain qui a consisté à administrer un questionnaire à 120 chefs de ménage agricoles dans 05 villages de la sous-préfecture de Bouna. Au niveau des entretiens, un guide d'entretiens a aussi été administré aux autorités politico-administratives de ladite sous-préfecture. Le traitement des données collectées a nécessité le recours aux logiciels de statistiques (Sphinx V5 et Excel 2016) et de cartographie (QGIS 2.18). L'analyse des données de cette étude a révélé que l'héritage (59% des

enquêtés) et le don (32% des enquêtés) constituent les modes d'accès au foncier rural dominants dans la sous-préfecture de Bouna. Ces deux modes conjugués à l'action des coopératives et des autres organisations professionnelles agricoles constituent les principaux facteurs déterminants du développement des activités agricoles dans la sous-préfecture de Bouna. Cependant, l'adoption massive récente de l'anacarde comme principale culture d'exportation a abouti à une saturation foncière qui est à l'origine de nombreux conflits fonciers aux conséquences socioéconomiques multiformes dans la sous-préfecture de Bouna.

Mots clés : *Développement, activités agricoles, conflits fonciers, impacts socioéconomiques, sous-préfecture de Bouna*

Agricultural activities and socio-environmental problems in the villages of the Bouna sub-prefecture (North-East of Côte d'Ivoire)

Abstract :

All sub-Saharan African countries, the land issue is at the heart of development challenges. This study aims to identify the socioeconomic impacts of the practice of extensive agricultural activities in the villages of the Bouna sub-prefecture. It is based on documentary research, direct observation and a field survey which consisted of administering a questionnaire to 120 heads of agricultural households in 05 villages of the Bouna sub-prefecture. At the interview level, an interview guide was also administered to the political-administrative authorities of the said sub-prefecture. The processing of the collected data required the use of statistical software (Sphinx V5 and Excel 2016) and mapping software (QGIS 2.18). The analysis of the data from this study revealed that inheritance (59% of respondents) and donation (32% of respondents) are the dominant modes of access to rural land in the sub-prefecture of Bouna. These two modes, combined with the action of cooperatives and other professional agricultural organizations, constitute the main determining factors in the development of agricultural activities in the sub-prefecture of Bouna. However, the recent massive adoption of cashew nuts as the main export crop has led to land saturation, which is the cause of numerous land conflicts with multifaceted socio-economic consequences in the sub-prefecture of Bouna.

Key words: *Development, agricultural activities, land conflicts, socioeconomic impacts, Bouna sub-prefecture*



Introduction

En Côte d'Ivoire, l'économie de développement repose sur l'agriculture. Elle demeure la branche d'activité la plus pourvoyeuse d'emplois et de devises à l'Etat ivoirien. Elle procure à elle seule 43,5% des emplois, représente plus de 25% du Produit Intérieur Brut et plus de 50% des recettes d'exportation (Ministère du plan et du développement, 2019, p. 89). Par ailleurs, pour rendre plus performante et compétitive l'agriculture ivoirienne, l'Etat a adopté la loi agricole visant au développement structuré, à la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole en 2015 (la Loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015). Cette orientation de l'agriculture a engendré un développement fulgurant des activités agricoles dans les milieux ruraux du pays notamment dans la région du Bounkani.

Située au nord-est de la Côte d'Ivoire, la région du Bounkani est une circonscription administrative à forte densité rurale principalement composée d'agriculteurs. Les principales cultures pratiquées sont : le riz, le manioc, le sorgho, l'arachide, le maïs, l'igname, l'anacarde, etc. A celles-ci s'ajoute l'élevage (Centre Ivoirien des Recherches Economiques et Sociales (CIRES), 2022, p. 14). Cependant, selon le Conseil régional du Bounkani, (2023), les productions agricoles de cette région sont fortement dominées par les cultures d'exportation en l'occurrence l'anacarde. En effet, à la campagne 2020-2021, la région a enregistré plus de 23 514 tonnes de noix de cajou pour 21 364 producteurs répartis au sein de 13 coopératives agricoles. Le développement de ces différentes cultures entraîne la

réduction des terres cultivables dont les principaux corollaires sont des conflits fonciers.

La sous-préfecture de Bouna, tout comme l'ensemble de la région du Bounkani, fait aussi face aux conflits fonciers dus à la pénurie de terres cultivables dans les villages. De ce problème, surgit la question centrale suivante : comment le développement des activités agricoles extensives engendrerait-il des conflits fonciers dans les villages de la sous-préfecture de Bouna ?

Cette étude vise donc à cerner les impacts socioéconomiques des activités agricoles extensives dans les villages de la sous-préfecture de Bouna. Ce travail qui est le fruit d'une investigation va permettre d'accroître les connaissances de la communauté scientifique sur les problèmes socioéconomiques de la pratique extensive des activités agricoles afin de permettre aux décideurs d'asseoir des politiques sectorielles efficaces pour le développement d'une agriculture durable dans cette zone.

1. Méthodologie

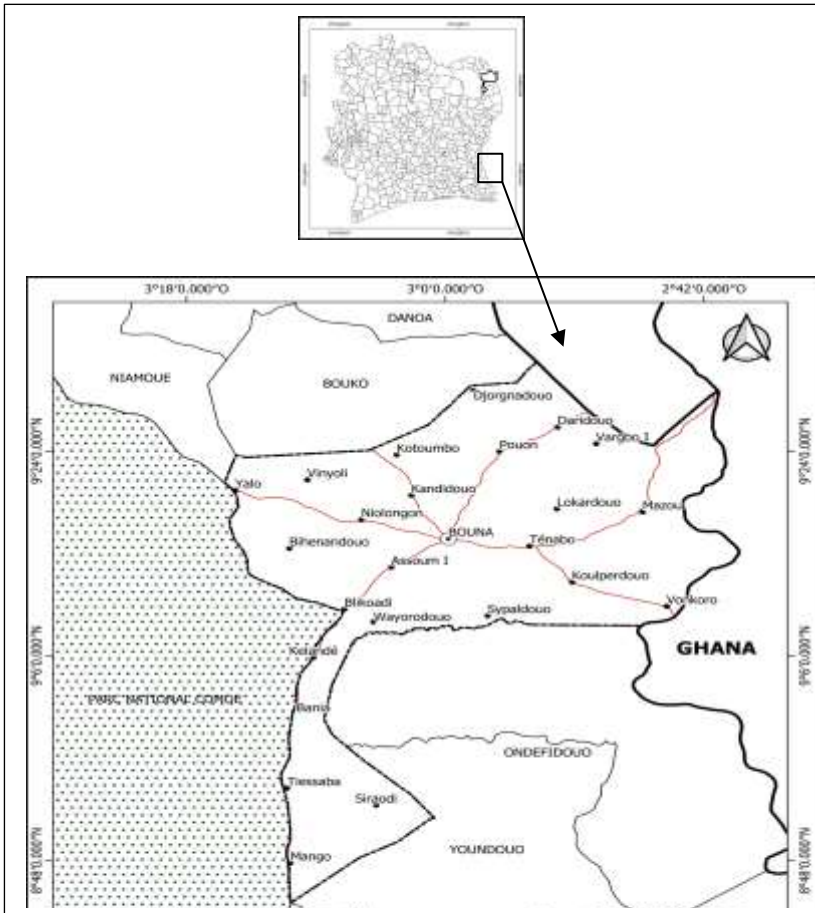
1.1. Présentation de la zone d'étude

La sous-préfecture de Bouna, située en Côte d'Ivoire, est une circonscription administrative qui fait partie du département de Bouna, qui se trouve dans la région du Bounkani, au sein du district du Zanzan. Elle est composée de plusieurs localités dont le chef-lieu est la ville de Bouna. Cette sous-préfecture a été le berceau du Royaume Koulango de Bouna (Carte n° 01).



Soumission : 09/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

Carte n° 01 : Présentation de la zone d'étude



Source : BNETD, 2018.

Réalisation : S. Bakayoko, septembre 2025

La carte de la sous-préfecture de Bouna met en évidence une organisation spatiale structurée autour du chef-lieu Bouna, qui occupe une position centrale et joue le rôle de

principal pôle d'articulation des localités environnantes. Le réseau routier, représenté en rouge, rayonne à partir de ce centre vers les villages périphériques, facilitant les échanges avec les principales zones du territoire ainsi qu'avec le Ghana, situé à l'est, et les sous-préfectures voisines au sud. Toutefois, certaines localités situées à l'ouest et au sud-ouest, notamment proches du Parc national de la Comoé, apparaissent relativement enclavées, ce qui limite leur accessibilité. La présence de ce parc constitue à la fois une contrainte à l'expansion urbaine et agricole et un enjeu de préservation environnementale. À l'est, la frontière avec le Ghana représente une ouverture stratégique pour les échanges transfrontaliers, mais aussi une zone de contrôle sensible. L'ensemble révèle un territoire marqué par une forte centralité de Bouna, un maillage de villages relativement dense, mais avec une inégale répartition des infrastructures et des contraintes spatiales liées à la proximité du parc et à l'enclavement de certaines zones, ce qui soulève des enjeux de développement, d'aménagement et de valorisation des opportunités frontalières.

1.2. Collecte de données

La recherche documentaire est l'étape préliminaire pour aborder tout sujet de recherche en sciences sociales. Elle est d'une importance capitale, car, elle consiste en une recherche bibliographique sur des thématiques abordées dans cette étude scientifique. Pour une compréhension approfondie et une appréhension de toutes les facettes du sujet, l'on s'est d'abord dirigé vers la bibliothèque de l'Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire) pour la consultation de certains mémoires et thèses, puis internet afin de consulter des ressources documentaires numériques composées



Soumission : 09/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

d'articles scientifiques et de rapports d'études. Le questionnaire est un outil qui a pour but de recueillir des informations essentielles pour mieux comprendre le problème abordé. Ce questionnaire s'est adressé aux ménages agricoles plus particulièrement à ceux qui sont confrontés à des cas de conflits fonciers dans leur localité. L'objectif est d'avoir des informations sur les données sociodémographiques, économiques, les facteurs de développement des activités agricoles, les techniques culturales, les zones productrices de matières premières agricoles, les modes de transactions foncières, les conflits fonciers vécus ainsi que les moyens de résilience. Cependant, cette enquête n'étant pas exhaustive, la technique d'échantillonnage a été utilisée pour puiser au sein de la population mère, un échantillon représentatif pouvant permettre la réalisation de l'étude. L'observation directe, quant à elle, a permis d'observer les types de cultures pratiquées afin de les catégoriser en différents groupes d'acteurs. Cependant, cette technique de collecte de données ne permet pas de cerner les pratiques quotidiennes des acteurs sur le terrain. D'où la nécessité de faire une observation participante. Par ailleurs, le choix des localités d'enquête s'est fait selon de nombreux critères notamment le rattachement des différents villages au chef-lieu de sous-préfecture, la position géographique des villages, le nombre de cas de conflits fonciers enregistrés et le volume de production agricole de la localité. Ainsi, au regard de tous ces critères, l'enquête s'est faite dans cinq villages de la sous-préfecture de Bouna. Il s'agit de Koflandé, Niandegué, Pouan, Sotitédouo et Yalo.

Au niveau du nombre de chefs de ménages enquêtés, la

méthode des quotas a été utilisée. Elle consiste à sélectionner un certain nombre d'individus représentatifs d'une catégorie de population afin de connaître leurs opinions ou leurs habitudes sur le sujet précis. Ainsi, sur les 856 ménages que comptent ces cinq villages, un taux de 10% a été enquêté. Le tableau n°01 présente le nombre de ménages enquêtés par village dans la sous-préfecture de Bouna.

Tableau n° 01 : Nombre de ménages enquêtés par village dans la sous-préfecture de Bouna

Villages enquêtés	Nombre total d'habitant par village	Effectif de ménages agricoles enquêtés
Koflandé	201	20
Niandegué	202	20
Pouan	206	21
Sotitédouo	149	15
Yalo	98	10
Total	856	86

Source : INS Bondoukou, 2021, et nos enquêtes personnelles, février 2025

Au total, 86 chefs de ménages agricoles ont été enquêtés dans différents villages choisis dans la sous-préfecture de Bouna. Pour la fiabilité et la viabilité des données, seuls les chefs de ménages agricoles ont été interrogés. Le dépouillement des données s'est fait d'abord de façon manuelle afin de classer les données issues des questionnaires selon les thématiques de l'étude. A posteriori, le logiciel cartographique QGIS a servi à la réalisation des cartes thématiques, le logiciel Excel a permis de réaliser les



graphiques, le logiciel Word à la saisie du travail, c'est-à-dire la mise en forme des textes et des tableaux. L'appareil photo, quant à lui, est un smart phone Infinix SMART 7 HD de version d'Android 12, de 64 GB RAM, d'un appareil photo arrière de 8M DUAL Camera au Infinix X6516 pour les prises de vue lors de l'enquête.

2. Résultats

L'analyse des données a permis de structurer les résultats de ce travail en trois points essentiels, à savoir les facteurs de développement des activités agricoles, les types de conflits fonciers engendrés par les activités agricoles extensives et les impacts socioéconomiques de ces conflits sur la population rurale de la sous-préfecture de Bouna.

2.1. Les facteurs de développement de l'activité agricole dans la sous-préfecture de Bouna

Les facteurs de développement de l'agriculture sont nombreux dans la sous-préfecture de Bouna. Cependant, l'on retient entre autres l'héritage, le don, les coopératives et les organisations professionnelles agricoles.

2.1.1. L'héritage et le don, deux modes d'accès au foncier rural permettant le développement des activités agricoles dans la sous-préfecture de Bouna

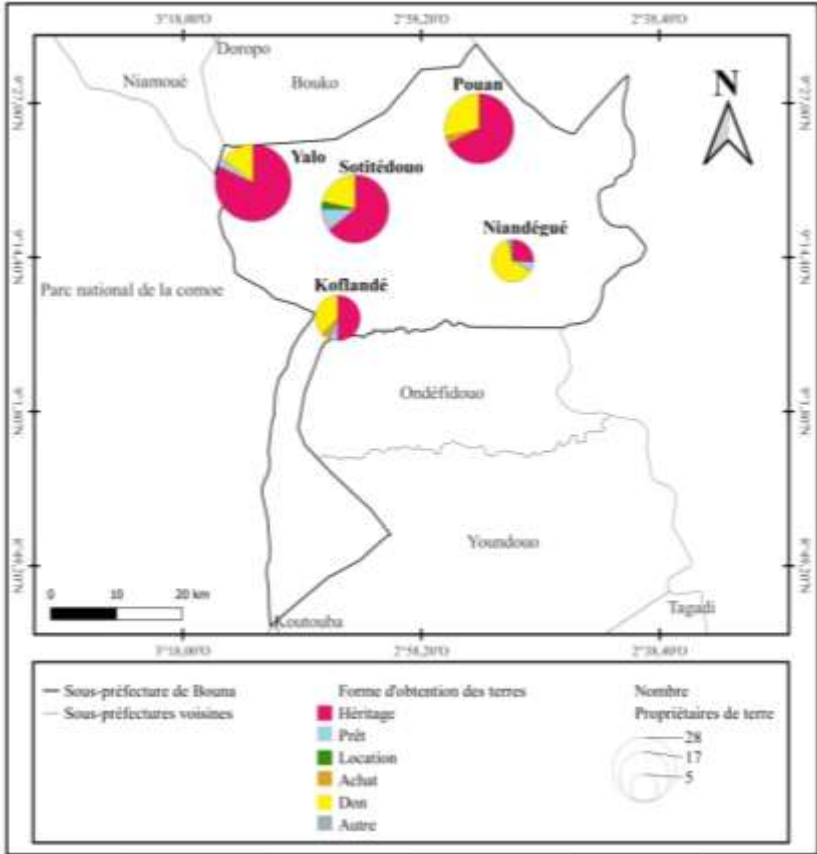
Le discours tenu par le président Houphouët en 1963 précisait que dans l'intérêt du pays, « *le Gouvernement et le Parti-Etat décident de reconnaître à tout citoyen ivoirien d'origine ou d'adoption, qui met une parcelle de terre en valeur quelle qu'en soit l'étendue, le droit de jouissance à titre définitif et transmissible à ses héritiers* ». Autrement dit, la terre

appartient à celui qui la met en valeur. En effet, la mise en valeur de la terre constituait donc le critère principal de la désignation de celui à qui le titre de propriétaire foncier devrait être reconnu. L'objet était non seulement de confirmer le droit des exploitants individuels face à d'éventuels détenteurs coutumiers mais surtout de favoriser l'attribution des terres, leur appropriation et leur mise en valeur individuelle. Ainsi, dans la sous-préfecture de Bouna, l'on assiste à une diversification du mode d'accès à la terre, ce qui permet aux migrants d'entreprendre dans le secteur agricole. Selon 59% des enquêtés, la terre qu'ils occupent appartenait à leur père et ils en sont propriétaires. Cela s'explique par le fait que la transmission se fait selon les us et coutumes de la zone. Le don est le deuxième mode le plus répandu dans la sous-préfecture de Bouna. En effet, 32% de ces enquêtés ont révélé avoir acquis leurs terres à travers les dons. L'accession par prêt est moins pratiquée. Toutefois, 5% de ces dits enquêtés ont attesté avoir acquis leurs terres à travers les prêts. Selon ces enquêtés, la terre leur a été donnée par leurs « tuteurs » Koulango pour qu'ils installent leurs activités et créent leur convive. Il en est de même pour l'accession par location et par l'achat avec successivement 1% et 2% des enquêtés. Cette situation s'explique par le fait que les autochtones n'acceptent pas de vendre leur terre, car pour eux, la terre est un bien sacré qui garantit l'avenir des générations futures. Cependant, le mode d'accès à la terre dans la sous-préfecture de Bouna diffère d'une localité enquêtée à une autre comme le montre la carte n°02.



Soumission : 09/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

Carte n°02 : La diversité du mode d'accès à la terre selon les localités enquêtées dans la sous-préfecture de Bouna



Source : BNETD, 2018 et Enquêtes personnelles, février 2025 Réalisation : A. F. Amani, septembre 2025

Cette carte met en exergue les modes d'accès à la terre à l'échelle des villages enquêtés. Selon les investigations, l'accès à la terre par héritage est plus répandu dans les villages. Sur les cinq villages enquêtés, quatre d'entre eux

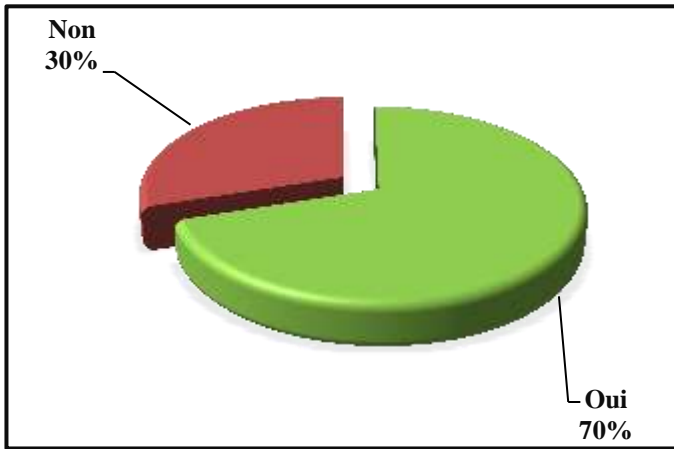
pratiquent la transmission par héritage. Il s'agit de Sotitédouo, Niandegué, Koflandé et Yalo. L'accès par don s'observe plus dans les villages de Koflandé, Niandégué et Pouan. Cette forte transmission des parcelles par don s'explique par le fait que la sous-préfecture de Bouna est située à la lisière du Parc National de la Comoé où la pression démographique est galopante. Cela engendre une demande pressante de terres cultivables. Ainsi, les autochtones, détenteurs de terres, font des dons aux allochtones et aux allogènes, les demandeurs de parcelles. Ce qui augmente la proportion du mode don dans les villages enquêtés de la sous-préfecture de Bouna. Toutefois, le développement agricole est encouragé par l'implication des coopératives et associations agricoles dans l'espace sous-préfectoral de Bouna.

2.1.2. Un développement agricole soutenu par les coopératives et les organisations professionnelles agricoles dans la sous-préfecture de Bouna

Les coopératives et les organisations professionnelles agricoles constituent une aide au développement des activités agricoles dans la sous-préfecture de Bouna. La figure n° 02 présente la proportion des exploitants appartenant à une coopérative ou une organisation professionnelle agricole dans la sous-préfecture de Bouna.



Figure n° 02 : Proportion des exploitants agricoles appartenant à une coopérative ou une organisation professionnelle agricole dans la sous-préfecture de Bouna



Source : Nos enquêtes personnelles, février 2025

Au vu de cette figure, 42% des enquêtés ont répondu appartenir à une coopérative agricole. Ces coopératives participent d'abord à la pratique agricole à travers l'octroi des outils (machette, line, daba, botte) et les produits phytosanitaires aux exploitants agricoles. Ensuite, elles militent pour la quantité et la qualité des produits à travers des séries de formations des agriculteurs. Enfin, elles ont pour mission principale la commercialisation des produits. Selon cette catégorie d'enquêtés, les coopératives permettent de vendre aisément les produits agricoles. En effet, lorsque les produits sont groupés, il est aisé de trouver un acheteur quels que soient les prix du produit. Pour une bonne

pratique des activités agricoles, certains villages ont décidé de mettre en place au moins une coopérative agricole. Les villages enquêtés abritant au moins une coopérative sont : Pouan, Koflandé et Niandegué. Dans ces villages, selon les investigations, 80% des agriculteurs sont formés sur les bonnes pratiques agricoles chaque année. Les formations sont généralement faites pendant les périodes de semailles et d'entretien (mars à septembre) et de collecte de la noix de cajou (décembre à février). Ces formations sont généralement organisées en fonction du calendrier agricole des exploitants. Pendant les périodes de semailles et d'entretien, les coopératives en collaboration avec les structures d'encadrement (ANADER, Conseil Coton-Anacarde et Karité, Ministère de l'Agriculture, etc.) organisent des formations sur la pratique semencière, l'entretien et la protection des vergers contre les feux de brousse. Par contre, 30% des enquêtés ont répondu de ne pas appartenir à une coopérative ou à une organisation professionnelle agricole. Cela est dû à l'inexistence des coopératives dans certains villages. C'est le cas de : Sotitédouo et Yalo. Ce fait amenuise la commercialisation de certains produits comme l'anacarde. Ce fait est corrodé par les propos de l'un des enquêtés :

« Avec la distance qui sépare notre village à la ville, nous n'arrivons pas à conduire nos produits jusqu'à la ville à cause du transport, or s'il y avait une coopérative ici, les choses seront moins difficiles parce qu'on se mettrait ensemble pour vendre nos produits ».

Ces propos de cet enquêté laissent croire que les conditions sont difficiles quand il n'y a pas de coopérative. L'on retient de cette analyse que les coopératives et organisation professionnelle agricoles représentent un appui



technique, commercial et administratif aux exploitants agricoles. Elles sont donc importantes et indispensables à la bonne pratique agricole dans la sous-préfecture de Bouna. Par ailleurs, ces activités agricoles représentent les premières sources de revenus des populations rurales de la sous-préfecture de Bouna.

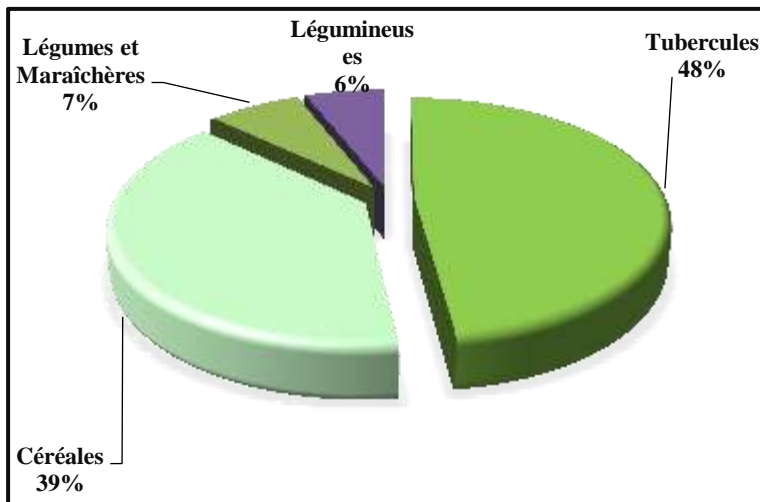
2.2. L'agriculture, principale source de revenus des populations de la sous-préfecture de Bouna

L'agriculture demeure la principale activité dans la sous-préfecture de Bouna. Toutefois, elle connaît de véritables mutations. Elle est passée d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale. Cette agriculture est composée, selon la Direction départementale de Bouna, des cultures d'exportation en l'occurrence l'anacarde (45%), les cultures vivrières (48%) et maraîchères (7%).

2.2.1. Les types de cultures vivrières dans la sous-préfecture de Bouna

Différents types de cultures vivrières sont pratiqués dans la sous-préfecture de Bouna. Il s'agit des tubercules, des légumes et céréales (Figure n° 03).

Figure n° 03 : Proportion des différentes cultures vivrières dans la sous-préfecture de Bouna



Source : Nos enquêtes personnelles, février 2025

Dans la sous-préfecture de Bouna, l'agriculture vivrière est dominée par les cultures à racine et tubercules telles l'igname et le manioc. Selon la Direction départementale de l'Agriculture, cette catégorie de culture représente 48% des cultures vivrières avec 43% d'igname et 5% de manioc. En effet, l'igname et le manioc constituent, pour la zone, des produits commerciaux. Les cultures céréalières occupent la deuxième place après les tubercules. Elles représentent 39% des cultures vivrières. Elles sont composées de maïs (25%), de riz (9%) et le sorgho (5%). Ces produits céréalières constituent la denrée alimentaire la plus consommée par les populations autochtones (Lobi et Koulango). Ils constituent aussi des produits commerciaux des populations rurales de la sous-préfecture de Bouna. La photo n° 01 illustre la



Soumission : 09/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

présence du maïs dans le calendrier agricole de la population rurale dans la sous-préfecture de Bouna.

Photo n° 01 : Champs de maïs à Yalo dans la sous-préfecture de Bouna



Prise de vue : A. F. Amani, février 2025

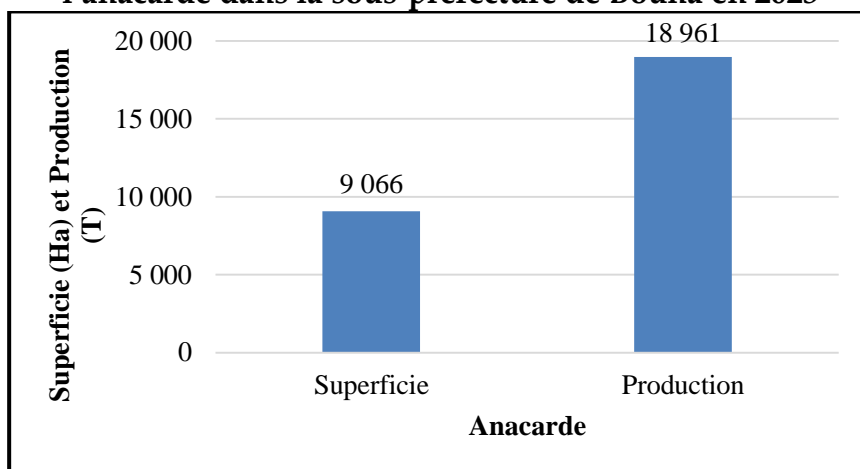
La photo présente un champ de maïs dans le village de Yalo. Lors des investigations dans les villages, il est constaté que le maïs occupe une importante place dans le système économique de la zone. En plus des cultures vivrières, les cultures maraîchères occupent également une place de choix dans la pratique culturelle des paysans. Elles représentent 7% des cultures vivrières. Après leur production, elles sont directement destinées à la commercialisation. Les produits du maraîchage sont composés des légumes (Oignons, piments, tomates, etc.). Les autres cultures, quant à elles, sont composées de cultures légumineuses (arachides et pois de terre), du haricot, du soja, etc. Par ailleurs, hormis les

cultures vivrières, l'anacarde est aussi pratiqué par les populations rurales de la sous-préfecture de Bouna.

2.2.2. L'anacarde, principale culture d'exportation en plein essor dans la sous-préfecture de Bouna

L'anacarde est la seule culture d'exportation dans la zone. Il est cultivé par 90% de la population rurale de la sous-préfecture de Bouna. Cela engendre un accroissement rapide des superficies d'anacarde au détriment des cultures vivrières. La figure n°04 présente la superficie et production moyenne de la culture de l'anacarde dans la sous-préfecture de Bouna en 2023.

Figure n° 04 : Superficie et production moyenne de l'anacarde dans la sous-préfecture de Bouna en 2023



Source : Direction départementale de l'agriculture de Bouna, 2023

En 2023, l'anacarde occupait une superficie moyenne de 9 066 hectares et une production moyenne de 18 961 tonnes de noix de cajou. L'anacarde étant la seule culture d'exportation



dans la sous-préfecture de Bouna, elle est toujours en constante évolution. En effet, tous les agriculteurs ont fait de l'anacarde la première source de revenus. Ce qui engendre cette perpétuelle évolution de l'anacarde. Cependant, la pratique de la culture de l'anacarde engendre la réduction des espaces cultivables destinés aux cultures vivrières dans la sous-préfecture de Bouna. Cette situation génère toutefois des conflits multiformes dans la sous-préfecture de Bouna.

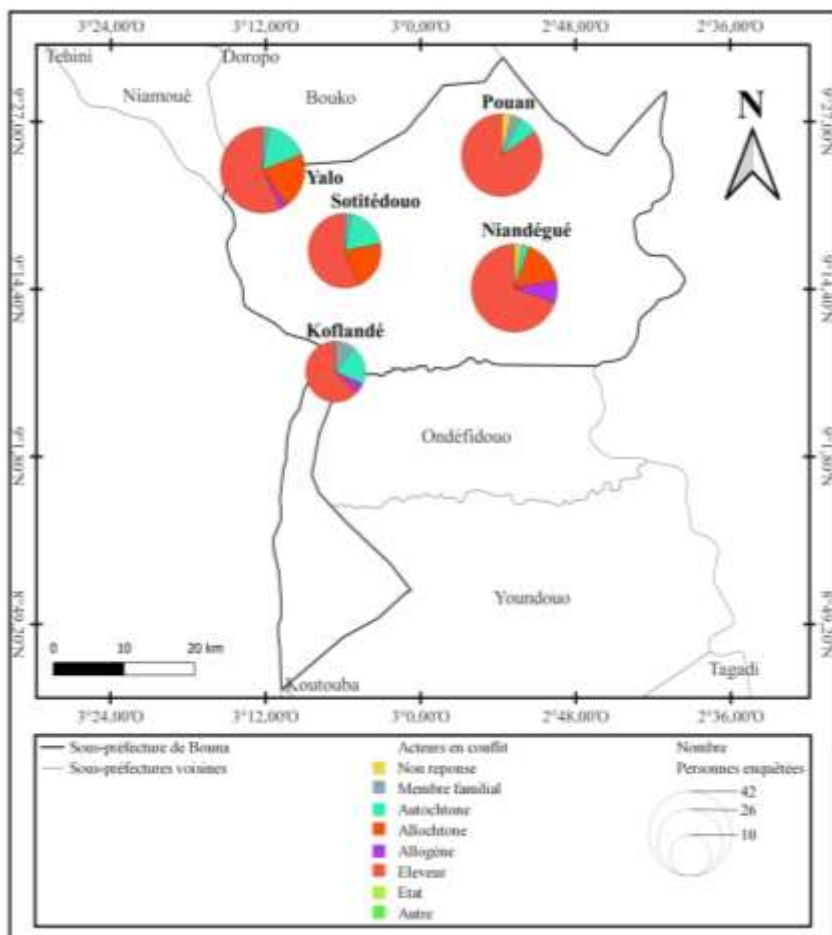
2.3. Les conflits fonciers induits par les activités agricoles extensives et leurs corollaires dans la sous-préfecture de Bouna

Les activités agricoles surtout extensives engendrent de nombreux cas de conflits fonciers dans la sous-préfecture de Bouna. La récurrence de ceux-ci génère des impacts socioéconomiques dans la dite sous-préfecture.

2.3.1. Des conflits fonciers multiformes dans la sous-préfecture de Bouna

La cohabitation entre les différents occupants du foncier rural est marquée par de nombreux conflits fonciers incessants dans la sous-préfecture de Bouna. Ces différends opposent généralement les agriculteurs Lobi et Koulango d'une part et d'autre part ces derniers aux éleveurs Peul. Ces différends opposent, soit les individus d'un même village ou de deux villages voisins, soit les membres d'une même famille ou de deux lignages différents ou entre tuteurs et familles migrantes (Carte n° 03).

Carte n° 03 : Typologie des conflits fonciers selon les villages enquêtés dans la sous-préfecture de Bouna



Source : BNETD, 2018 et Enquêtes personnelles, février 2025 Réalisation : A. K. N'goran, septembre 2025

L'analyse de cette carte montre que dans les villages, les conflits fonciers opposent d'une part les membres d'une même famille au sein des communautés autochtones et



d'autre part les agriculteurs allochtones et allogènes, et les éleveurs Peul. Dans l'ensemble, tous les villages enquêtés sont confrontés aux conflits entre agriculteurs et éleveurs du fait des dégâts de culture causés par le bétail des éleveurs. Selon les données des investigations, l'on peut catégoriser les conflits fonciers en deux groupes : les conflits entre les communautés agricoles et les conflits agropastoraux. Au niveau des populations cultivatrices, les différends qui opposent les communautés sont dus à la gestion des terres cultivables. En effet, étant une culture pérenne, l'anacarde réduit les terres cultivables des populations rurales. Par ailleurs, lorsque les ressources foncières se réduisent, les différends naissent entre les différents occupants. Il faut aussi noter que les cultivateurs surtout Lobi sont très nomades. Ils abandonnent en fait les anciennes parcelles épuisées pour de nouvelles terres cultivables encore fertiles. Souvent, ces conflits sont dus à la non-reconnaissance des limites des terroirs familiaux ou villageois. Ces limites, par le passé, ont été tracées par les objets naturels tels que les arbres, les roches et les cours d'eau. Cependant, lorsque ces objets (arbres) disparaissent, les conflits naissent autour des limites. Dans d'autres cas, les parcelles ont été octroyées, par le passé, à une autre famille sans aucun contrat écrit de cession. Ce type de cession se faisait généralement entre les chefs de familles sans aucun témoin. De nos jours, ces ressources foncières sont devenues l'une des sources importantes de revenus, les descendants des cédants réclament ces parcelles avec les descendants des acquéreurs. Cette idée de rétrocession n'est pas toujours acceptée par les membres de la famille bénéficiaire. Aussi, certaines cessions se font par le lien de mariage entre deux familles. En fait,

pour raffermir les relations familiales entre ces deux familles après le mariage de leurs enfants, la famille possédant des grandes parcelles de terres cultivables octroie des parcelles à sa belle-famille afin de nourrir aisément leur fille et leurs enfants. N'ayant plus de témoins, ces parcelles sont devenues des objets de conflits entre ces deux familles. Par ailleurs, les producteurs ne sont pas confrontés au problème de terre avec l'Etat parce que les projets d'Etat qui exproprient les paysans de leurs espaces agricoles ne sont pas promus dans ces milieux. Au niveau des conflits agropastoraux ou conflits entre cultivateurs-éleveurs, ils proviennent généralement après la destruction des cultures des agriculteurs par le bétail des éleveurs. En effet, dans le nord de la Côte d'Ivoire en général et la sous-préfecture de Bouna en particulier, l'élevage fait partie des activités principales des populations. De ce fait, les dégâts de cultures causés par le bétail sont récurrents dans cette sous-préfecture. Les agriculteurs accusent donc les éleveurs d'orchestrer délibérément la destruction des cultures, car c'est le bouvier qui conduit lui-même le troupeau dans le champ ou dans la plantation, et les laisse dévorer toutes leurs récoltes et les semences. Ce ressenti se perçoit dans les propos de cet enquêté victime d'un dégât de culture :

« Un jour après qu'il ait plu, je me suis rendu très tôt au champ et là, j'ai constaté que toute ma récolte d'igname a été détruite par les bœufs. Un autre jour, j'ai retrouvé ses mêmes bœufs dans mon champ et c'est le Peulh lui-même qui taillait les ignames pour ses bœufs. Selon lui, ces bœufs n'ont rien à manger et donc il les a taillées pour eux ».

Ce même enquêté illustre ce fait en évoquant une situation vécue par l'un de ses voisins.



Soumission : 09/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

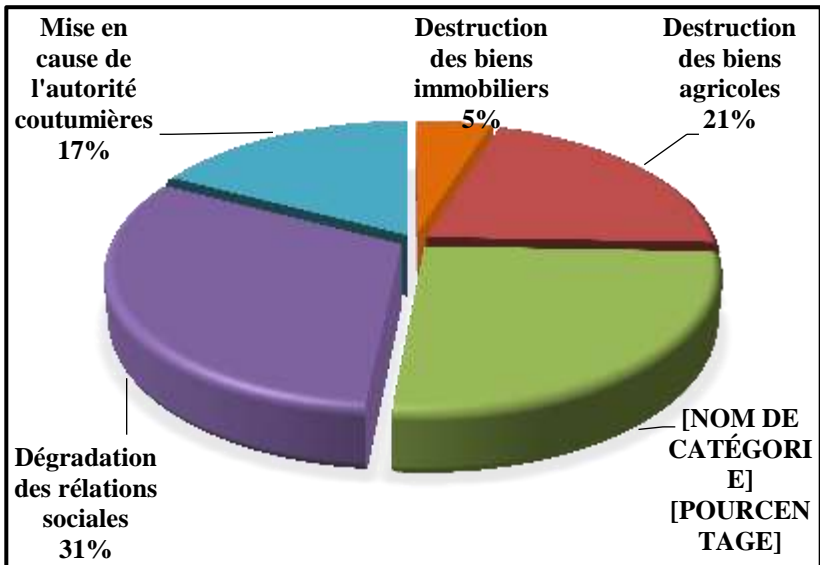
« Un de nos frères Lobi a constaté que son champ d'igname a été endommagé par les bœufs d'un éleveur Peulh. Alors, il est allé lui demander des explications. Arrivé là-bas, il a été agressé à coups de machette. C'est ainsi que les jeunes mécontents ont commencé à saccager les biens des Peul ».

Les propos de ces interlocuteurs montrent que les conflits naissent de la destruction des biens des agriculteurs par les animaux des éleveurs. Cependant, les Peul brandissent l'argument selon lequel les agriculteurs font des champs dans des zones interdites. En fait, des parcelles ont été définies pour permettre aux troupeaux de paître sans mettre heurter les cultures. Cependant, ces prescriptions sont bafouées par les agriculteurs qui font leur champ jusqu'à atteindre ces parcelles pastorales. C'est donc le passage des bœufs qui occasionnent les dégâts. L'on peut donc retenir que les conflits agropastoraux sont liés à la cohabitation difficile entre l'agriculture et l'élevage due à la mauvaise gestion des ressources naturelles. Cette situation a été à l'origine des conflits intercommunautaires qui ont éclatés en 2016 entre éleveurs Peul et agriculteurs Lobi causant d'énormes dégâts. Ces conflits aboutissent à la remise en cause de la cohésion sociale dans cette sous-préfecture.

2.3.2. Les impacts socioéconomiques des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Bouna

Les impacts négatifs des conflits fonciers ne sont pas seulement perceptibles au plan social. Mais, ils ont aussi des répercussions négatives au niveau économique. En effet, la sous-préfecture de Bouna enregistre de nombreux conflits fonciers qui influencent négativement les ressources économiques des paysans (Figure n°05).

Figure n° 05 : Impacts socioéconomiques des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Bouna



Source : Nos enquêtes personnelles, février 2025

Cette figure met en évidence les différents impacts socioéconomiques des conflits fonciers enregistrés dans la sous-préfecture de Bouna. Selon les investigations, deux catégories d'impacts sont enregistrées. La première est celle des impacts sociaux ; la dégradation des relations sociales (31%) et la remise en cause de l'autorité coutumières (17%). La seconde met en évidence les impacts économiques. Il s'agit de l'expropriation des plantations (26%), la destruction des biens agricoles (21%) et la destruction des biens immobiliers (5%). En effet, la récurrence des conflits fonciers entre les populations engendre la dégradation des relations entre ces belligérants. Aussi, après la gestion des conflits par les autorités coutumières, certains protagonistes mettent en cause le verdict. Souvent le protagoniste perdant préfère



solliciter, soit d'autres autorités coutumières dans d'autres villages ou le chef de la tribu ou le chef du canton. Toutefois, lorsqu'il n'est pas satisfait après avoir sollicité ces différentes autorités, il sollicite les autorités administratives et judiciaires. Après le verdict final, bon ou mauvais, la méfiance s'installe entre les protagonistes. Souvent, certains protagonistes sont dépossédés de leur plantation ou champs lorsque le verdict final est à leur défaveur. D'autres protagonistes se vengent en incendiant les plantations ou les champs ou d'autres biens agricoles (productions agricoles). D'autres encore, à l'absence du feu, préfèrent détruire les cultures ou les productions agricoles dans les haies. Ces différents faits sont observés dans tous les villages enquêtés de la sous-préfecture de Bouna.

3- Discussion

L'accès à la terre par héritage est un phénomène largement répandu en Afrique subsaharienne, notamment en milieu rural, où la transmission des terres se fait principalement selon des structures coutumières (A. Y. Kouamé, 2009 ; K. M. N'Da, 2015, p. 47). Dans la sous-préfecture de Bouna, cette situation s'explique par la forte influence des structures familiales et communautaires qui régissent la répartition des terres agricoles. Partageant cet avis, J. Hainaut (1975, p. 15) affirme que l'héritage foncier favorise la stabilité des exploitations familiales, mais peut aussi constituer une limite à l'innovation et à l'expansion des superficies cultivées, surtout en cas de fragmentation excessive des terres au fil des générations. En effet, les terres héritées ne sont pas toujours redistribuées équitablement, ce qui peut engendrer des conflits et limiter l'investissement

dans des pratiques agricoles modernes. D'autres auteurs, comme B. T. Konaté et *al.* (2012, p. 52), soulignent que l'absence de formalisation des droits fonciers dans plusieurs régions d'Afrique de l'Ouest freine l'accès aux crédits agricoles, réduisant ainsi la capacité des agriculteurs à moderniser leurs pratiques et à accroître leurs rendements. Cette contrainte est également valable pour les agriculteurs de Bouna, où la sécurisation foncière reste un enjeu crucial. Le second facteur clé identifié dans cette étude est le rôle central des coopératives agricoles, qui permettent aux exploitants d'accéder plus facilement aux intrants, aux équipements et aux débouchés commerciaux. Ce constat est en accord avec les observations de A. S. Tcham et *al.* (2017, p.63), qui mettent en avant le rôle des organisations paysannes dans l'amélioration des conditions de production et la résilience face aux chocs climatiques et économiques. Les travaux de J. Zinsstag et *al.* (2016, p. 65) montrent également que les coopératives agricoles favorisent la mutualisation des ressources et le partage des connaissances entre agriculteurs, ce qui est particulièrement bénéfique dans des contextes où les moyens individuels restent limités. Dans le cas de Bouna, le développement agricole semble ainsi reposer sur des dynamiques collectives qui facilitent l'adoption de nouvelles techniques culturales et la commercialisation des productions. Cependant, certaines études (S. D. Bamba et *al.*, 2018, p. 77) alertent sur les défis liés à la gestion des coopératives, notamment en ce qui concerne la gouvernance interne et la transparence dans la redistribution des bénéfices. Un mauvais fonctionnement des coopératives peut nuire à la confiance des membres et limiter leur efficacité en tant que levier de développement agricole.



L'igname est une culture vivrière essentielle dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire, où elle constitue une base alimentaire importante (A. Y. Kouamé, 2009, p. 39). Cette prédominance s'explique par plusieurs raisons. D'abord, les conditions pédoclimatiques favorables. En effet, l'igname s'adapte aux sols drainés et aux précipitations saisonnières caractéristiques de la zone de Bouna. C'est dans cette perspective que J. Hainaut (1975, p. 17) et K. M. N'Da (2015, p. 49) soutiennent que l'igname est non seulement un aliment de base, mais aussi une culture associée à des pratiques culturelles et rituelles, notamment chez les peuples Akan et Sénoufo. Cette culture constitue également une stratégie de sécurité alimentaire. C'est pourquoi B. T. Konaté et *al.* (2012, p. 55) évoquent que l'igname est une culture qui permet de stocker la production sur plusieurs mois après la récolte, ce qui en fait un atout en période de soudure alimentaire. Cependant, la production de l'igname est confrontée à des défis majeurs, notamment la dégradation des sols, la main-d'œuvre intensive requise pour la culture et l'accès limité aux intrants modernes (A. S. Tcham et *al.*, 2017, p. 64).

L'anacarde, ou noix de cajou, quant à lui, est devenu un pilier économique pour les agriculteurs de la sous-préfecture de Bouna. Ce phénomène s'inscrit dans une tendance plus large d'expansion de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, qui est le premier producteur mondial de noix de cajou (J. Zinsstag et *al.*, 2016, p. 83). Cette dominance s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, la forte demande de la noix de cajou sur les marchés internationaux. Comme l'atteste S. D. Bamba et *al.* (2018, 79). Selon eux, la culture de l'anacarde a

connu une forte expansion en raison de la demande croissante en Asie et en Europe. En sus, il est représenté comme la culture plus résiliente face aux aléas climatiques. Cette arboriculture résiste mieux aux périodes de sécheresse et permet ainsi aux agriculteurs d'assurer une production stable malgré la variabilité climatique (K. M. N'Da, 2015, p. 51). Enfin, la mise en place des initiatives pour soutenir la filière anacarde, notamment les coopératives agricoles, les politiques d'encadrement et de financement initiées, l'Etat ivoirien et les organisations agricoles (A. S. Tcham et *al.*, 2017, p. 66). Cependant, malgré ses avantages économiques, l'expansion de l'anacarde soulève certaines préoccupations. Selon J. Zinsstag et *al.* (2016, p. 85), la conversion excessive de terres agricoles en plantations d'anacarde peut menacer la diversité agricole et la sécurité alimentaire locale, en réduisant l'espace consacré aux cultures vivrières comme l'igname et le maïs.

Les résultats de cette étude montrent également que la cohabitation entre les différentes communautés dans la sous-préfecture de Bouna est marquée par des conflits fonciers récurrents, opposant principalement les agriculteurs Lobi-Koulango et les éleveurs Peul. Ces conflits peuvent être intracommunautaires ou intercommunautaires. Cette situation a des conséquences socio-économiques significatives, notamment la dégradation des relations sociales et la réduction des revenus des populations rurales. Ces résultats s'inscrivent dans une problématique plus large des tensions foncières en Afrique de l'Ouest, souvent exacerbées par la pression démographique, la compétition pour les ressources naturelles et l'absence de mécanismes efficaces de gestion des conflits (A. Y. Kouamé, 2009, p. 38 ; K. M. N'Da, 2015, p. 53). Les conflits s'expliquent par une



Soumission : 09/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

concurrence accrue dans la gestion des terres cultivables ainsi des ressources naturelles. Comme le souligne J. Hainaut (1975, p. 19), en Afrique de l’Ouest, l’expansion des terres agricoles empiète souvent sur les couloirs de transhumance des éleveurs, générant des tensions. D’après K. M. N’Da (2015, p. 55), une pléthore de facteurs explique cette opposition notamment l’expansion des surfaces cultivées, le passage des troupeaux dans les champs cultivés et l’absence de délimitation claire des parcelles. Dans plusieurs régions d’Afrique de l’Ouest, les frontières entre zones agricoles et zones de pâturage ne sont pas toujours bien définies, entraînant des disputes régulières (B. T. Konaté et *al.*, 2012, p. 57). En plus des conflits intercommunautaires, les différends peuvent aussi être intra-communautaires, opposant des individus d’un même village ou des membres d’une même famille. Selon A. S. Tcham et *al.* (2017, p. 69), ces tensions sont souvent liées à des rivalités sur l’héritage foncier et l’accès aux meilleures terres. A. Y. Kouamé (2009, p. 41) précise que l’absence de formalisation des droits fonciers en milieu rural ivoirien est un facteur aggravant, rendant les litiges difficiles à résoudre.

Conclusion

Il ressort de cette étude que le développement des activités agricoles dans la sous-préfecture de Bouna est soutenu par plusieurs facteurs. Le premier est fondé sur le mode d’accès au foncier rural basé essentiellement sur l’héritage (59 %) et le don (32 %). A ceux-là, s’ajoutent les coopératives et les organisations professionnelles agricoles

qui soutiennent les efforts des agriculteurs à travers leur structuration et leur encadrement. Par ailleurs, demeurant la principale activité des populations rurales de cette zone, l'agriculture pratiquée a connu une profonde mutation au fil des années passant d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale. Selon les données statistiques de la Direction Régionale de l'agriculture de Bouna (2023), 48% des exploitants agricoles pratiquent des cultures vivrières notamment l'igname, le maïs, le manioc, le mil, le riz, l'arachide, le haricot, le soja, etc., 45% ont opté pour les cultures d'exportation en l'occurrence l'anacarde et 7% pour le maraîchage (oignons, piments, tomates et divers légumes). Cependant, l'adoption massive de l'anacarde comme principale culture d'exportation accroît constamment ses superficies au détriment des cultures vivrières. Cette situation aboutit à une saturation foncière qui est à l'origine de conflits fonciers multiformes dans la sous-préfecture. Ces conflits peuvent être classés en deux catégories : les conflits agriculteurs-agriculteurs et ceux opposant agriculteurs-éleveurs. Ils peuvent toutefois être intra ou intercommunautaires. Ces conflits engendrent la dégradation des relations sociales et la réduction ressources économiques et financières des communautés rurales dans la sous-préfecture de Bouna. Pour concilier l'élevage et la pratique agricole, il faudrait que les partenaires au développement rural instaurent les techniques de modernisation de ces deux filières dans le milieu rural.



Références Bibliographiques

- Bamba S. D., Kone I. et Diabate N. (2018). *La gouvernance des coopératives agricoles en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives*. Abidjan : Éditions CERAP, 103 p.
- CIRES (2022). Mission de formulation d'un programme pour l'accélération des objectifs de développement durable dans le Bounkani et le Tchologo. Rapport final, ONU-Côte d'Ivoire, 109 p.
- Hainaut J. (1975). *L'héritage foncier et les systèmes agraires en Afrique de l'Ouest : une approche socio-économique*, Paris, L'Harmattan, 205 p.
- Konate B. T., Traore A. et Coulibaly M. (2017). *Dynamique de la sécurisation foncière dans les zones rurales ivoiriennes : cas de Bouna, Bouaké*, Université Alassane Ouattara, 124 p.
- Kouame A. Y. (2019). *L'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire : entre traditions et mutations contemporaines*, Abidjan, Presses Universitaires de Côte d'Ivoire, 147 p.
- N'da K. M. (2015). *Conflits fonciers et dynamiques agricoles dans le nord-est ivoirien*, Thèse de doctorat, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 212 p.
- Tcham A. S., Akakpo K. et Gnankambary Z. (2020). *Les organisations paysannes en Afrique de l'Ouest face aux défis du changement climatique*, Dakar, CILSS/INSAH, 139 p.
- Zinsstag J., Bonfoh B. et Diallo I. (2016). *Agriculture et développement rural en Afrique de l'Ouest : innovations, risques et coopération*, Bobo-Dioulasso, Institut du Sahel, 178 p.